

## PROCES-VERBAL

de la séance du 29 mars 2021, 19h00,  
à l'Aula du Collège du Clos, Vevey

<b>Président :</b>	M. Luccarini	Yvan
<b>Présent-e-s :</b>	M. Casellini	Olivier
	M. Dragone	Umberto
	Mme Fawer	Manon
	Mme Ferrari	Patricia
	Mme Focking	Delphine
	Mme Fretz	Zabou
	M. Jouhaud	Pierre-Olivier
	M. Kamba	Lutete Jean
	M. Méry	Edouard
	Mme Murisier	Marie
	Mme Ramu	Agnieszka
	Mme Rentsch	Dora
	Mme Rivier	Delphine
	Mme Rufenacht	Nathalie
	Mme Schaeli	Ochelio
	Mme Toumi	Béatrice
	M. Waser	Jonathan

<b>Excusé-e-s :</b>	Mme Rusterholz	Danielle
	Mme Simonin	Anne-Francine
	M. Stergiou	Grégory
	Mme Trolliet	Stéphanie

### Ordre du jour

#### 1. Liste de présence

#### 2. Validation de l'ordre du jour

#### 3. Validation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2020

#### 4. Information du Président

- 4.1. Retour des délégations des élèves par les enseignant-e-s
- 4.2. Organisation d'une rencontre avec les délégations des élèves

#### 5. Informations du quart professionnel

##### 5.1. Etablissement primaire (EP)

- 5.1.1. Retour sur l'école en extérieur (utilisation des parcs de la Ville et du canapé forestier)
- 5.1.2. Projet de journée pédagogique

##### 5.2. Etablissement primaire et secondaire (EPS)

- 5.2.1. Semaine « Etre une femme, c'est calme ? »
- 5.2.2. Etat des lieux de la crise sanitaire
  - 5.2.2.1 Mars 2021
  - 5.2.2.2 Avril à juin 2021
- 5.2.3. Organisation de l'EPS dès le 01.04.2021
- 5.2.4. PSPS – Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire
  - 5.2.2.3 Retour du sondage sur le climat scolaire
  - 5.2.2.4 Actions dédiées :
    - Mise en place en 7P du programme « Grandir de Paix »
    - Mise en place d'un programme de prévention sur 5 ans, avec un thème annuel

#### 6. Informations de la DJEFS

- 6.1. Suivi des demandes des élèves
- 6.2. Chalet « La Cheneau » : point de situation
- 6.3. Rentrée scolaire 2021-2022 :
  - 6.3.1. Enclassement sur 5 zones
  - 6.3.2. Besoin en salles / état du bâti scolaire
  - 6.3.3. Affichage numérique frontal (écrans)

- 6.3.4. Parascolaire (UAP et réfectoires)
- 6.3.5. Préaux scolaires
- 6.3.6. Prévention/actions climat (service dentaire, EcoLive, charte « bien-vivre à l'école », ...)
- 6.3.7. Suivi PPLS : informations

## 7. Informations du quart parents

- 7.1. Utilisation de « Team Up » en remplacement de l'agenda de classe et pour la transmission des contenus pédagogiques
- 7.2. Outils numériques :
  - 7.2.1. Formation à Office 365 et aux recherches sur internet ;
  - 7.2.2. Diffusion de « Tap'Touche » ;
  - 7.2.3. Temps d'écran en classe.
- 7.3. Décrochage scolaire à la suite du confinement de 2020 : mesure, impact et remédiation
- 7.4. Nécessité d'adapter les fiches pédagogiques
- 7.5. Compte rendu de l'action de l'éducateur spécialisé arrivé en juin 2020 pour faire face aux situations de violences scolaires et parascolaires

## 8. Informations du quart politique

## 9. Informations du quart société civile

- 9.1. Justifications médicales et sanitaires, preuves et faits liés au Covid-19
- 9.2. Responsabilités de la commune sur les dispositions politiques prises pour "protéger" les enfants
- 9.3. Responsabilités à établir si actions en justice de parents ou associations
- 9.4. Incompréhensions des "directives"

## 10. Divers et propositions individuelles

- 10.1. Plantation d'arbres dans la cour du Collège des Crossets – Mme Murisier (EP)
- 

### 1. Liste de présence

La liste de présence est mise en circulation pour signature.

### 2. Validation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est modifié comme suit : le point Semaine « Etre une femme, c'est calme ? » sous point 5.2.1 sera abordé après le point 3. Le point 4.1 « retour des délégations des élèves par les enseignant-e-s » est reporté. Mme Focking demande à rajouter un point Dossier scolaire sous 7.6. La numérotation de l'ordre du jour est modifiée en fonction.

### 3. Validation du procès-verbal de la séance du 28.09.2020

Mme Ramu demande à modifier ses propos rapportés sous point 5.2, au bas de la page 5 et de remplacer la phrase : « *Est-il vraiment nécessaire d'octroyer cette demi-journée de congé au vu du temps chargé des enseignants* » par « *Est-il vraiment nécessaire d'octroyer cette demi-journée de congé **au vu des heures d'enseignement perdues au printemps 2020*** ».

### 4. Semaine « Être une femme, c'est calme ? »

Mme Rullier, enseignante à l'EPS, fait un retour sur la semaine spéciale organisée par l'EPS où la position de la femme, l'égalité homme-femme, la discrimination ont été mises au centre des débats par et avec les élèves des classes de la 7P à la 11S. Toutes problématiques qu'ils souhaitaient aborder autour de la femme ont été abordées et des activités ont été organisées pour chaque volée : pour les 7-8P, visite à la maison Visinand d'une expo sur les femmes pionnières, thématique de l'intégration pour les 9S, animation socio-culturelle et rédaction de slogans pour les 10S, atelier d'impro pour les 11S, etc. Les retours des élèves ont été positifs, les enseignants ont salué la cohésion des équipes. Certains élèves, principalement des garçons, en avaient marre à la fin de la semaine d'entendre ces thématiques autour de la femme, tout en jouant le jeu. Le projet a un important investissement de la part de trois enseignants qui ont porté le projet, avec le soutien de la directrice. Les élèves ont proposé d'aborder l'an prochain la thématique du racisme, de la discrimination, des questions autour de l'homophobie, LGBT.

Mme Ramu demande s'il existe un comparatif entre les plus jeunes et les plus grands, comment les enseignants les ont-ils vu évoluer ? Pas de retour sur les élèves de 7-8P si ce n'est qu'ils ont eu du plaisir à visiter l'exposition Visinand. Les enseignants étaient surpris de constater que les élèves dès la 9S n'étaient pas très au clair sur les thèmes abordés, sur la définition des mots, harcèlement, viol, inceste, etc. Un accent a été mis sur l'analyse de texte, de chanson pour mieux comprendre ces concepts.

M. Waser demande si la mesure sera reconduite. L'Unité PSPS réfléchit semble-t-il à d'autres thématiques. Pour les enseignants cela dépendra des dynamiques de l'année prochaine au sein de l'établissement, des forces et des énergies pour porter un tel projet qui est conséquent.

Mme Fretz rapporte que ce qui semble ressortir de l'Unité PSPS c'est de prévoir des thèmes de prévention sur un plus long terme, avec un thème dédié à chaque année scolaire avec une semaine qui met en lumière ce thème. Elle précise que Mmes Rullier et Willommet, têtes pensantes et organisatrices de cette semaine, ont mis la barre très haut. Il y a eu un fort engagement des enseignants de manière générale, peu de commentaires négatifs, il est ressorti que parler est important.

Mme Focking souhaite savoir quels étaient les aspects négatifs rapportés par les élèves : Mme Rullier indique que certains élèves étaient moins touchés, parfois mal à l'aise. Certains adultes, très peu, ont vu dans ce projet au départ une lutte contre le féminisme, alors que le projet restait dans une dynamique pédagogique, la place des uns et des autres, le bien-vivre ensemble.

Mme Fawer demande si les affiches créées par les élèves pour cette semaine pourraient être mises en valeur. Mme Rullier indique qu'elles ont été publiées sur instagram, affichées et qu'elles sont disponibles. Elle prendra contact avec la direction à ce sujet.

Mme Rullier quitte la séance avec les remerciements du Président et de l'assemblée.

Mme Murisier relève que toutes les classes de l'EP n'ont pas travaillé l'ensemble des thèmes abordés – droits de l'enfant, l'inclusion, les déchets, etc. - dans le cadre de cette semaine particulière. Beaucoup de classes de 1-2P ont toutefois abordé ces questions, dans le cadre de discussions sur l'égalité, les définitions, les différences ou non entre filles et garçons, de lectures non genrées, sur la thématique des habits des objets genrés, non genrés, le vivre ensemble, les attentes sociales, etc. Dans le cadre du groupe accueil, les enfants ont souhaité spontanément parler de la position des filles et garçons dans les différents pays, comme en Russie par exemple où la journée du 8 mars est une journée très importante où les garçons offrent un cadeau aux filles.

Mme Ferrari relève l'intervention de Mme G. Savary, rédactrice en chef de l'hebdomadaire Femina, au secondaire avec son souhait d'écrire un article sur l'approche genrée des histoires pour enfants. Des enseignantes participeront ainsi à la préparation de cet article. Mme Fretz informe que la semaine a débuté par deux périodes de congé pour les élèves et une conférence sur la place de la femme dans les postes à responsabilité donnée par Mme G. Savary notamment. Mme Savary ayant exprimé l'envie de travailler avec de jeunes écoliers sur les images et les stéréotypes, elle a fait la demande de rencontrer les élèves des établissements de Vevey.

#### **4. Information du Président**

##### **4.1. Organisation d'une rencontre avec les délégations des élèves :**

Le Président propose de constituer une délégation avec une personne par quart afin de rencontrer les délégués des élèves, en présentiel par exemple, et faire un retour au CETV lors de la prochaine séance.

Mme Ramu rappelant que la thématique des préaux est souvent abordée, elle propose de rencontrer les délégués des élèves à l'extérieur, dans un préau, à 16h00 par exemple.

Au terme des discussions il est décidé que la séance avec les délégués des élèves aura lieu le lundi 17 Mai 2021 selon les horaires suivants :

- Délégué-e-s des 1-6P : 16h00-16h20 dans le préau du Collège de la Veveyse,
- Délégué-e-s des 7-8P : 16h30-17h00 dans le préau du Collège des Galeries du Rivage
- Délégués-e-s des 9-11S : 17h30-18h00 dans le préau du Collège de Kratzer

Les membres présents proposent la délégation suivante : Quart Politique : M. Olivier Casellini, Quart professionnel : Mme Marie Murisier, Quart Société civile : M. Jonathan Waser, Quart Parent : Mme Ochelio Schaeli.

Mme Ferrari indique que les 5-6P ont transmis leur liste et les préaux font partie de leurs doléances. Mme Fretz confirme.

Le président propose de confirmer cette délégation, la date, les lieux et les horaires par un courriel du secteur éducation aux membres et aux directions d'établissement. Il y participera également.

## **5. Informations du quart professionnel**

### **5.1. Etablissement primaire (EP)**

5.1.1. Retour sur l'école en extérieur (utilisation des parcs de la Ville et du canapé forestier)

Mme Ferrari précise que le Covid-19 a accéléré le processus de l'école en extérieur et l'organisation de sorties au canapé forestier en forêt, dans les parcs de la Ville, au bord du lac, au Mont Pèlerin, etc. marche très fort. Les enseignants se forment actuellement à l'éducation en extérieur ; Mme Schmid Nicoulaz est cheffe de file du projet et accompagne ses collègues si besoin. Elle cite le travail des 1-2P sur les animaux, les oiseaux, sur les instruments de musique en lien avec les oiseaux, les 5-6P sur la migration des oiseaux, les formes, les couleurs, l'agilité, etc. Les retours des parents sont positifs, sauf quelques-uns qui se plaignent que les enfants rentrent avec des habits sales. Un courrier est adressé aux parents lors de chaque sortie afin de les informer sur la manière dont les enfants doivent être équipés. Le besoin de sortir est présent et le bilan des sorties est très positif. L'école suisse de ski a par exemple organisé des activités en extérieur autres que le ski anticipant ainsi le manque de neige. Ceci n'a pas été utilisé cette année puisque la neige était au rendez-vous mais la proposition était en parfaite adéquation avec le projet pédagogique « outdoor ». Toutes les classes de 5-6P ont ainsi pu sortir aux Pléiades.

5.1.2. Projet de journée pédagogique

Mme Ferrari rapporte que le Conseil de direction a l'idée cette année de travailler sur les activités extérieures et d'utiliser tout l'environnement urbain proposé par la Ville de Vevey pour essayer de construire une pédagogie hors des murs. Un conférencier spécialisé dans l'enseignement « outdoor » a été mandaté (HEP) et ses interventions permettront d'identifier ce que la Ville propose.

Mme Ferrari aborde la pédagogie associée aux salles flexibles, projet pilote à Vevey. Le bilan de cette salle ouverte en début d'année scolaire au Collège de la Veveyse est très positif, les enfants travaillent mieux, sont plus concentrés, les enseignants et les parents les ressentent plus détendus. Elle invite les membres à visiter la salle s'ils le souhaitent.

Mme Ferrari informe qu'il y a eu une rencontre entre les doyens de l'EP et l'EPS. Sa doyenne, Mme Jouhaud a ainsi travaillé sur un projet lié aux objectifs du PER pour toutes les classes de la 1P à la 11S afin que les élèves découvrent leur Ville sous tous ses aspects : services de la Ville, déchèterie, service horticole, Satom, conservatoire, Château de l'Aile, hôtels, mosquée, synagogue, église, cinéma, etc.

### **5.2. Etablissement primaire et secondaire (EPS)**

5.2.1. Etat des lieux de la crise sanitaire

5.2.2.1 Mars 2021

Mme Fretz indique que l'Etablissement s'est trouvé en octobre-novembre dans une 2<sup>e</sup> vague avec une zone orange, mais qu'actuellement il n'y a pas de signes de 3<sup>e</sup> vague. Elle rapporte qu'il y a très peu de cas Covid. Elle souhaite rassurer les parents d'élèves et les adultes de Vevey et confirme qu'au niveau cantonal, il y a une synchronisation entre le fichier des élèves et le fichier de la personne testée positive. Pour les élèves en voie générale qui sont dans plusieurs salles, un suivi journalier est assuré. Elle indique la nécessité de rappeler aux élèves, parents et enseignants la différence entre isolement et quarantaine par exemple. Elle précise que s'il y a des cas positifs, le canton intervient ; il y a un suivi entre le canton et la direction d'établissement et la décision de la mesure est prise par le canton.

5.2.2.2 Avril à juin 2021

Le groupe de travail des journées portes-ouvertes de Mai a décidé de les repousser au vu de la situation. L'établissement a également fait le choix d'annuler les concerts des Chœurs des deux établissements de début Juin. Une réflexion est en cours pour le bal et les promotions. Pour le bal, plus d'informations sont nécessaires pour savoir s'il sera possible de maintenir l'activité. L'organisation des promotions selon le modèle de 2020 n'est pas possible actuellement, la jauge notamment de la salle ne le permettant pas ; elles ne sont pas pour autant annulées mais en réflexion.

5.2.3 Organisation de l'EPS dès le 01.04.2021

Mme Fretz mentionne son départ, communiqué par la DGEO, pour Cheseaux-sur-Lausanne ; elle informe qu'elle assurera la direction des deux établissements dès le 1<sup>er</sup> avril jusqu'à ce que son ou sa remplaçant-e soit nommé-e. Le Conseil de direction de l'EPS a également été renforcé avec 2 doyens libérés de leur charge d'enseignement pour reprendre des dossiers de la directrice. Elle indique rester la porte d'entrée de l'établissement pour toute question qu'elle transmettra à qui de droit si nécessaire.

Un membre du quart des parents indique n'avoir pas appris de manière officielle le départ de Mme Fretz et demande si une information officielle sera adressée aux parents. Mme Fretz confirme qu'un message officiel aux parents devait être adressé ce jour et qu'il le sera le 30.03.2021

## 5.2.4 PSPS – Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire

Mme Fretz informe que la semaine de prévention précitée (voir point 3) a été soutenue par la DJEFS et l'Unité PSPS cantonale.

### 5.2.4.1 Retour du sondage sur le climat scolaire

Elle rapporte que le retour du sondage soumis aux élèves et adultes de l'établissement met en avant les points de vigilance suivants : pour les élèves : le respect de la différence, bien-être à l'école et violences entre élèves ; pour les membres du personnel : Violences entre élèves, bien-être à l'école et communication entre le personnel. Suite à ce retour, le groupe PSPS de l'Etablissement a décidé de mener des actions sur les trois thématiques, à savoir le respect de la différence, le bien-être à l'école et la violence entre les élèves. L'Unité PSPS cantonale a ainsi proposé un projet « Grandir en Paix », méthode genevoise afin de sensibiliser les élèves au bien-vivre ensemble et à l'amélioration du climat de classe. Elle permettra aux enseignants d'avoir un outil favorisant un climat bienveillant à l'école. La méthode existe pour les élèves de 1-8P est en construction pour les 9-11S. Le choix est donc de former principalement des enseignants-volontaires de 7P pour l'appliquer dans leur classe puis en 8<sup>e</sup>. La Direction espère que la méthode pour les 9-11P soit prête d'ici à un-deux ans.

### 5.2.4.2 Actions dédiées :

- Mise en place en 7P du programme « Grandir en Paix »  
L'Unité PSPS cantonale a proposé le projet « Grandir en Paix », méthode genevoise afin de sensibiliser les élèves au bien-vivre ensemble et à l'amélioration du climat de classe. Elle permettra aux enseignants d'avoir un outil pédagogique concret pour développer un climat bienveillant à l'école. La méthode existe pour les élèves de 1-8P est en construction pour les 9-11S. Le choix est donc de former principalement des enseignants-volontaires de 7P pour l'appliquer dans leur classe puis en 8<sup>e</sup>. La Direction espère que la méthode pour le cycle 3 soit prête d'ici à un an et que tous les enseignants soient formés.
- Mise en place d'un programme de prévention sur 5 ans, avec un thème annuel  
Pour l'Etablissement Mme Fretz rappelle que l'important est de pouvoir programmer une prévention sur du moyen terme, d'être proactif. Le Groupe PSPS sera formé pour définir des actions de prévention annuelles afin qu'un thème précis soit mis en avant pour toute l'année scolaire suivante, laquelle devra être travaillée particulièrement en classe sur l'année complète.

Mme Murisier rapporte avoir pu appliquer la méthode dans une classe de 3-4P avec des outils, des images qui permettent de travailler sur les émotions et l'estime de soi, ses qualités notamment et avoir beaucoup apprécié le travail avec cette méthode.

M Jouhaud évoque l'annonce d'un programme de prévention sur 5 ans avec des axes à définir et le retour du sondage qui met en avant trois axes et demande quels seraient les 2 autres thèmes qui n'y figurent pas et qui seraient importants pour les élèves. Mme Fretz rapporte que les 3 thèmes précités sont ressortis en priorité mais qu'il sera nécessaire de clarifier avec les élèves ceux qui pourraient aussi être centraux, certains élèves ne se sont pas prononcés sur certaines questions.

Mme Focking informe que son fils avait certes compris la question mais qu'il n'était pas en mesure d'y répondre n'ayant pas été confronté à la problématique. Mme Fretz informe que le sondage a été élaboré par une spécialiste de l'Unité PSPS qui reconnaît que ce type de situation est normal.

## 6 Informations de la DJEFS

### 6.1 Suivi des demandes des élèves

Mme Fawer propose de ne pas reprendre le tableau qui décline les demandes et attentes des élèves exprimées via leurs délégués mais rappelle que ce dernier est mis à jour et qu'il n'est pas toujours possible de répondre à toutes les demandes.

### 6.2 Chalet « La Cheneau » : point de situation

Depuis le 26 octobre 2020 le chalet est fermé jusqu'à la fin de l'année scolaire, en lien avec la décision de la DGEO. La DJEFS a décidé de réorganiser les activités des collaborateurs en les réaffectant à des tâches dans les secteurs de la DJEFS à Vevey depuis cette date. Le chalet fait l'objet d'une présence à temps partiel du concierge afin d'assurer son entretien. La Direction est dans l'attente de la décision du canton sur la réouverture ou non des camps avec hébergement pour l'année scolaire 2021-2022, sachant que des travaux de rénovations devront avoir lieu dès juillet 2022, la Direction en charge des travaux n'ayant pas pu les avancer. Mme Fawer informe également qu'il n'y aura pas de camps jeunesse cet été dans le chalet, mais qu'en lieu et place des camps à la journée seront organisés à Vevey. S'agissant des colonies de vacances, l'association qui gère cette colonie planche également sur des sorties à la journée uniquement, depuis Vevey.

Mme Ramu demande si les communes de la Riviera ont participé à cette décision et pratiquent de même. Mme Fawer répond que la compétence d'organiser des camps incombe à chaque commune et qu'il n'y a pas nécessairement de dialogue entre les communes. Au vu de la situation sanitaire, elle indique que la commune de La Tour-de-Peilz par exemple organisera aussi des camps à la journée. Toutefois, l'accès aux camps organisés par les trois communes, à savoir Vevey, Montreux et La Tour-de-Peilz, est garanti pour tous les jeunes de ces communes ou des autres communes voisines mais moyennant adaptation du tarif.

### 6.3 Rentrée scolaire 2021-2022

Mme Fawer aborde l'évolution des besoins des écoles et notamment d'espaces d'enseignement qui nécessitent de revisiter nos collèges et l'organisation des salles. Elle rappelle que la Ville se trouve devant une pénurie de salles disponibles pour accueillir de nouveaux élèves, que le système fonctionne aujourd'hui à flux tendu et qu'il y a un urgent besoin d'anticiper l'avenir avec des solutions qui répondent aux attentes de l'école et à l'évolution démographique.

#### 6.3.1 Enclassement sur 5 zones

Mme Fawer informe qu'un travail important a été mené par la direction de l'EP en collaboration avec le secteur éducation de sa direction pour réduire le nombre de zone d'enclassement pour le primaire afin d'élargir le bassin des élèves et de les orienter sur des sites parfois plus éloignés de leur domicile. Mme Ferrari confirme que la proximité du domicile reste un critère pour les plus jeunes enfants, mais que pour les plus grands, la nouvelle organisation en 5 zones géographiques amène les plus grands à plus de mobilité. L'ouverture de salles de 15-16 élèves n'est en effet plus possible pour des raisons de budget cantonal. L'école doit ainsi gérer son enveloppe financière au plus près de ses moyens ; il s'agit d'organiser un enclassement au mieux en prenant en compte le regroupement des fratries, l'organisation des familles, les besoins en UAP, etc.

#### 6.3.2 Besoin en salles / état du bâti scolaire

La question du manque de salle ayant été rapidement évoquée plus haut, Mme Fawer aborde l'état inquiétant du bâti scolaire actuel, avec comme exemple des éléments des corniches du Collège du Clos qui se sont détachés lors de fortes pluies et des infiltrations dans l'immeuble en début d'année. Elle précise que toutes les mesures ont été immédiatement prises pour sécuriser et remédier aux problèmes par la direction de la Ville en charge des bâtiments. Cet exemple, comme d'autres, montre toutefois l'urgence de préparer un plan de rénovation de nos collèges et la création d'un site scolaire provisoire pour accueillir certes les écoliers des collèges en rénovation, mais surtout pour faire face à l'augmentation des besoins afin de sortir de la zone de flux tendu dans laquelle la Ville et l'école se trouvent aujourd'hui. L'évolution de l'enseignement, avec un besoin de salles flexibles, d'espaces d'enseignement plus important implique également de réfléchir à l'organisation intérieure des écoles ; cette réflexion fait aujourd'hui l'objet de rencontres régulières entre les établissements, le canton et la DJEFS ; elle espère que la question du bâti scolaire sera une priorité pour la prochaine législature.

Mme Ramu demande quelle est concrètement l'alternative au Collège à Gilamont : M. Luccarini indique que concrètement il n'y a jamais eu de plan b mais un entêtement à développer un unique projet. Avec l'arrêt du TF, le projet est stoppé et plusieurs alternatives sont ouvertes : la possibilité de repartir avec le même projet au même endroit ; le TF avait reproché à la Ville de ne pas avoir les outils urbanistiques à jour, outils qui depuis lors sont en examen préalable auprès du canton ; sous cet angle, la zone pourrait ainsi avoir la qualité d'être constructible ; toutefois il rappelle qu'un risque important demeure car le 2<sup>e</sup> motif d'opposition – les crues milléniales - n'a pas été traité par le TF ; en repartant avec un même projet il y a le risque de se voir opposer qu'il est une zone à crue donc inapte pour un collège. D'autres alternatives sont analysées par les services actuellement mais tant pour la rénovation des collèges existants que pour faire face à la démographie, il confirme que des bâtiments provisoires seront nécessaires. Il précise que pour chaque projet d'envergure, des oppositions ralentissent leur réalisation ; il faudra dès lors compter avec des bâtiments provisoires et un ou plusieurs projets de constructions de collèges sur des parcelles qui ne sont pas si nombreuses que cela à Vevey ; il cite la Cour aux Marchandises, l'école de santé et soins communautaires à Subriey et la parcelle de la Providence vendue à un promoteur immobilier. Il aborde également la question des besoins sportifs pour les écoles et le domaine associatif et confirme qu'en dehors du terrain à Gilamont, trouver un site qui permette de construire une triple salle sera très difficile ; il confirme cette question nécessitera une réflexion intercommunale. Pour lui la rénovation et la création d'un nouveau collège devront être une priorité de la prochaine législature.

#### 6.3.3 Affichage numérique frontal (écrans)

Mme Fawer rappelle que la question des écrans numériques est au cœur des préoccupations des enseignants depuis de nombreuses années ; elle mentionne le nouveau règlement cantonal des constructions scolaires mis à jour en avril 2020 qui décline les investissements à charge des communes ou du canton et en particulier un nouveau point concernant l'affichage numérique frontal harmonisé pour les salles d'enseignement de la scolarité obligatoire que les communes doivent financer à hauteur de Fr 2'500.- par écran. Dans un courrier de la cheffe de département adressé aux communes le 8 janvier 2021, des précisions ont été fournies

s'agissant du modèle d'équipement numérique choisi par le canton : un écran de 86 pouces pour lequel un appel d'offre européen est en cours porté par le canton; la Ville est ainsi aujourd'hui en mesure de présenter un préavis au conseil communal pour équiper toutes ses salles de ces écrans qu'il s'agira d'intégrer dans les tableaux noirs selon une planification validée par le canton sur trois ans.

Elle précise que cet équipement sera complété par un matériel déporté fourni et financé par le canton tels que tablettes, robots, etc. Une formation à l'éducation numérique est également assurée par le canton.

Elle indique également que la DJEFS a préparé en collaboration avec les deux Etablissements et le canton une feuille de route pour la rentrée scolaire 2021-2022 afin d'équiper dans un premier temps 54 classes de 3 à 6P, sous réserve de la validation en juin par le Conseil communal du crédit par voie de préavis. En 2022, 47 salles de 9-11S pourront être équipées et le solde des salles des 1-3P et 7-8P dès la rentrée scolaire 2023. Le montant global d'investissement est de l'ordre de Fr. 1.8 mio pour les 141 salles des écoles de Vevey, soit un montant largement supérieur aux Fr. 2'500.- annoncés par le canton par salle. Ce supplément est lié au fait que l'adaptation des tableaux dans les salles est très onéreuse : des travaux d'adaptation très coûteux sont requis pour les intégrer dans les salles, faisant gonfler d'autant le budget. Le choix pour l'implémentation des écrans a été fait en collaboration avec le canton et les Etablissements. Mme Fawer relate un courrier des enseignants du secondaire fin décembre qui demandait de pouvoir bénéficier d'équipement numérique pour assurer un enseignement de qualité, raison pour laquelle les salles de 9-11S devraient être équipées dès 2022. Elle précise que les petites écoles excentrées qui sont destinées à être abandonnées à termes ne seront pas équipées.

Mme Ferrari remercie la DJEFS pour l'excellente collaboration. Elle indique que les élèves de 1-2P ne sont pas prioritaires car ils travailleront avec du matériel débranché fourni par le canton et adapté dans un premier temps. La priorité a ainsi été mise sur les 3-6P et ensuite les classes de l'éducation spécialisée. Elle espère que le Conseil communal suivra les recommandations de la Ville car il est important que le projet soit opérationnel. La priorité est également que le Wi-Fi soit opérationnel dans tous les collèges et les salles. Une analyse a été faite avec le service du département, le CIPEO (Centre de l'informatique pédagogique de l'enseignement obligatoire) afin d'avoir les bornes Wi-Fi fonctionnelles selon le phasage prévu.

M. Waser demande s'il existe un canevas sur le nombre d'heure d'utilisation de ces outils par les enseignants ou s'il pourrait y avoir des variations importantes d'utilisation entre les différentes classes. Mme Ferrari répond que des formations obligatoires sont déployées pour les enseignants avec un suivi du projet d'éducation numérique. Le but est que les enseignants sachent utiliser l'outil de manière adéquate avec des formations obligatoires pour un maximum d'équité dans l'utilisation des outils. M. Waser précise que sa crainte est plus que les élèves restent 4 à 5 heures devant les écrans. Mme Ferrari le rassure en indiquant qu'il n'y aura jamais 4 à 5 heures d'utilisation des écrans par jour. Le but de l'éducation numérique est aussi de sensibiliser les élèves à un usage pertinent de ces outils.

M. Méry demande si l'utilisation de ces nouvelles technologies ne se fera pas à l'insu de l'enseignement traditionnel : Mme Ferrari indique qu'il s'agit juste d'un outil de travail qui répond à un besoin.

Mme Fretz : une 34<sup>e</sup> période sera ajoutée à la grille horaire actuelle de 33 périodes pour les 9S à 11S. Mme Fretz a demandé que les classes de 7-8P soient pilotes dans ce projet, mais refus de la DGEO, au vu de la faible implantation du réseau Wi-Fi dans ces bâtiments.

Mme Murisier indique que l'éducation numérique pourra aussi être utile pour les élèves des classes COES qui sont de plus en plus hétérogènes. Mme Fretz rappelle que l'enseignement traditionnel évolue avec des jeunes qui sont différents, des salles flexibles qui s'ouvrent, un enseignement frontal qui change, etc. Elle informe que son établissement dès la nouvelle rentrée scolaire verra les classes séparatives abandonnées, tous les élèves seront intégrés dans des classes régulières.

Mme Rivier intervient pour donner son avis en sa qualité d'ophtalmologue et indique que nombre d'enfants issus d'écoles privées équipées depuis pas mal d'année en outils numériques – écrans, beamers - présentent souvent des maux de tête et une fatigue en fin de journée. Elle recommande de porter un message de prévention auprès des enseignants et des parents afin de veiller à ne pas cumuler les heures devant les écrans à l'école et dans le privé ; plus l'écran est utilisé à l'école, moins il devrait l'être à la maison. Mme Ferrari précise que dans une salle de 20 élèves il n'y aura jamais 20 ordinateurs.

M. Luccarini indique que c'est une partie du débat qui aura aussi lieu au Conseil communal et l'autre portera sur la posture du canton à imposer un système en reportant la charge sur les communes.

Mme Toumi demande que si le projet d'investissement ne passait pas la rampe du Conseil communal, la Ville n'oublie pas la lettre que les enseignants ont adressée au Municipal qui demandait l'installation de beamers

pour toutes les classes de 9-11S afin de pouvoir utiliser tous les outils numériques requis pour leur enseignement, contrairement à aujourd'hui où il n'y a que 2 beamers par étage, voire des outils largement obsolètes pour offrir un enseignement de qualité. M. Luccarini rappelle l'importance de suivre les lignes directrices du canton faute de quoi le Conseil communal risque bien de ne pas entrer en matière. Il rappelle qu'il est toujours possible de répondre à des besoins spécifiques en matériel mais qu'il ne faut pas que cela occasionne des investissements trop importants, respectivement une dépense à double pour du matériel qui n'est d'ailleurs pas requis par le Canton. Il précise que si le Conseil communal refusait d'entrer dans l'ère scolaire numérique, la Municipalité ne serait pas non plus en mesure d'offrir une alternative.

M. Kamba souhaite savoir comment la Ville compte financer ce projet : par un préavis ou par le budget ? M. Luccarini confirme que l'acquisition passera par un préavis pour un crédit d'investissement.

M. Kamba propose d'activer la clause d'urgence si nécessaire. Mme Fawer rappelle que le canton n'a pas encore le matériel et que la clause d'urgence n'est dès lors pas nécessaire. Elle rappelle que sa direction a bien entendu les besoins du secondaire, raison pour laquelle elle a demandé à pouvoir équiper les salles dès 2022 et non 2023 comme initialement.

M. Caselli dit souvent entendre les enseignants rapporter que s'ils n'ont pas le matériel ad hoc c'est que la Ville n'a pas les moyens de les financer. Mme Fawer s'inscrit en faux contre cet argument. M. Luccarini confirme qu'il ne s'agit pas de donner aux enseignants ce qu'ils veulent, mais de fournir le matériel que le canton exige que les communes fournissent, dans une visée pérenne du matériel financé par les communes.

Mme Fawer reconnaît les besoins des enseignants et l'objectif de rendre les écoles de Vevey attractives avec des équipements ad hoc.

#### 6.3.4 Parascolaire (UAP et réfectoires)

Mme Fawer informe qu'à la suite de l'adaptation de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) la Ville a fait le choix de professionnaliser son accueil parascolaire en développant ses UAP. Aujourd'hui l'UAP de la Pomme d'Or nécessite des travaux de mise aux normes importants, notamment au niveau de sa cuisine, raison pour laquelle un projet de transfert sur le site de l'Aviron est prévu pour la fin 2021. Dans un 2<sup>e</sup> temps, il est prévu de reprendre les espaces du collège de l'Aviron, utilisés actuellement par 3 classes de 7 ou 8P afin d'y accueillir les écoliers accueillis dans les UAP des garderies de La Barcarolle et des Cèdres. L'objectif final est d'accueillir les écoliers plus jeunes, de 1 à 2 P sur le site de l'UAP Veveyse et les plus grands sur le site de la future UAP Aviron, à proximité du Collège de la Veveyse. Mme Fawer indique également être en discussion avec la direction de l'EPS pour reprendre dès la prochaine rentrée scolaire une salle sur les 3 qui sont ouvertes sur ce site en vue d'y accueillir les élèves de 7-8P enclassés au Collège des Galeries du Rivage ou de l'Aviron qui fréquentent le réfectoire. Cette option doit encore être discutée avec la direction.

Elle précise qu'un règlement est en cours de rédaction pour les réfectoires et qu'un système de réservation et de paiement des repas via une plateforme sera mise en place pour la prochaine rentrée scolaire ; le modèle de réservation et de facturation papier seront ainsi supprimés.

Elle indique également que sa direction proposera à nouveau à la Municipalité le projet d'augmenter la production de repas par ses cuisines communales pour la rentrée scolaire 2022, projet qui avait été congelé en 2019 à la suite de restrictions budgétaires. Le dispositif n'arrivera pas à produire tous les repas, mais l'offre sera bien augmentée et vise à proposer une alimentation de qualité, équilibrée et saine. Elle informe que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, deux repas végétariens sont servis par semaine, soit deux jours par semaine ; une communication doit encore être établie pour informer la population.

#### 6.3.5 Préaux scolaires

Mme Fawer rapporte que le projet d'aménagement de tous les préaux scolaires de la Ville reviendra prochainement sur le devant de la scène avec un montant conséquent mis au plan des investissements dès 2021, la première étape touchera le collège de la Veveyse et sera développé sur la base des besoins des utilisateurs en incluant toutes les parties prenantes.

M. Caselli s'inquiète de constater que les préaux servent souvent de parking le week-end. Mme Fawer rappelle que le parcage d'automobiles est interdit par décision municipale sur tous les préaux scolaires à Vevey depuis 2012, à quelques exceptions près liées à des autorisations spéciales, comme au Collège du Clos pour les pompiers par exemple. Ces derniers doivent toutefois bénéficier d'une autorisation spéciale, visible derrière le pare-brise du véhicule parké. M. Dragone informe qu'il n'y a plus de voitures sur le préau de la Veveyse depuis de nombreuses années. Durant les vacances il se peut toutefois que pour des travaux sur les immeubles des véhicules y soient parkés.

Mme Fretz confirme qu'à l'EPS il n'y a pas de problèmes de voiture sur le site de son Etablissement.

6.3.6 Prévention/actions climat (service dentaire, EcoLive, charte « bien-vivre à l'école », ...)  
Mme Fawer aborde rapidement les projets en cours.

6.3.7 Suivi PPLS : informations

Mme Fawer donne lecture du courrier (joint en annexe) reçu de Mme Michèle Vibert, Responsable régionale des PPLS (psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire) et daté 26 octobre 2020 à la suite du courrier que lui a adressé M. Luccarini manifestant l'inquiétude exprimée par le Conseil sur les prestations en faveur des écoliers et des élèves veveysans consécutives aux nombreuses absences des PPLS.

M. Waser demande ce qu'il en est de la situation actuelle, les professionnels absents sont-ils de retour ? Il s'inquiète également du délai d'attente pour obtenir un rendez-vous en avançant un délai de 12 mois. Les deux directrices rapportent que les équipes sont quasi au complet, qu'il y a eu un engagement d'une logopédiste pour les deux établissements et que le psychomotricien ne travaille pas encore à plein temps. S'agissant du délai d'attente, Mme Fretz propose de solliciter Mme Vibert afin d'avoir des précisions. Elle informe que les PPLS doivent informer les parents dans un délai de 30 jours normalement après la rencontre avec l'enfant, i.e. l'évaluation. Mme Rufenacht précise que l'Etablissement adresse en parallèle un courrier aux PPLS mais reconnaît que le traitement des demandes est très long et que souvent les parents sont orientés vers des professionnels privés.

## 7 Informations du quart parents

### 7.1 Utilisation de « Team Up » en remplacement de l'agenda de classe et pour la transmission des contenus pédagogiques

M. Jouhaud indique que cet outil qui permet d'accéder à l'agenda de classe et les contenus pédagogiques est précieux et utile mais que l'utilisation semble parfois disparate chez les enseignants. Après une pleine année d'utilisation, il demande si une évaluation de l'utilisation des enseignants est prévue pour les deux établissements. Mme Fretz indique que l'outil est connu depuis un certain temps par les enseignants de l'EPS ; lors du confinement, elle a imposé l'utilisation généralisée de Team up pour que les parents aient un accès facilitant. Avec l'isolement ou la quarantaine de certains élèves, ou leur absence, il a été décidé que cet outil sera l'agenda de classe. Elle reconnaît l'utilisation régulière par certains enseignants mais pas par tous et malgré des rappels récurrents la situation n'a guère évolué. La question du prolongement de l'utilisation de cet outil est en questionnement au niveau du canton. L'outil est relevé comme très performant, il est apprécié des parents et pourrait perdurer comme agenda de classe. L'amélioration de l'utilisation de cet outil par les enseignants nécessite d'être encore travaillé.

Mme Focking demande si l'Etablissement a eu des retours concernant les élèves confinés ou en quarantaine ; elle indique que faute de mettre à jour le contenu, beaucoup de matières n'auraient pas pu être travaillées et certains enfants se sont vu surchargés lors de leur retour en classe. Quelle solution est proposée pour remédier à ces problèmes ? Mme Fretz confirme que Team up est obligatoire comme agenda de classe. Par contre si un élève est malade il n'est pas obligatoire d'annoncer les activités dans cet outil, les enseignants pouvant lui envoyer les informations par courriel puisque tous les élèves ont une adresse @edu.vd. Un bilan doit encore être établi. Elle rappelle que le canton n'a pas encore validé la continuité de l'usage de l'outil, sauf comme agenda de classe. Pour le canton, cet outil a un coût énorme car chaque classe doit avoir son agenda, en plus des agendas de réservation de salles, etc. Le canton ne s'est pas encore prononcé mais Mme Fretz indique qu'il y a de fortes chances pour que l'outil puisse continuer à l'avenir d'être utilisé comme agenda de classe. Si le canton attribuait plus d'ordinateurs aux enseignants avec des outils performants la situation serait différente ; aujourd'hui l'enseignant doit toujours utiliser son matériel personnel et privé, acheter et mettre à jour ses propres logiciels, certes avec un rabais de 5% s'il s'approvisionne chez un certain fournisseur. Mme Fretz estime que l'école a toutefois fait un énorme bond en avant avec cet outil.

M. Jouhaud estime qu'il serait utile d'identifier quels outils sont jugés utiles et à pérenniser. Mme Fretz indique que la seule chose dont elle est sûre c'est que l'adresse courriel @edu.vd restera avec l'accès à une plateforme où des informations, cours, pourront être déposés par ses enseignants dans des dossiers numériques. L'Etablissement primaire et secondaire de Vevey a toutefois formé beaucoup d'enseignants à Team Up et elle confirme que la grande majorité des enseignants sont à l'aise pour travailler avec l'outil de base.

### 7.2 Outils numériques

#### 7.2.1 Formation à Office 365 et aux recherches sur internet

M. Jouhaud souligne que Mme Fretz a évoqué qu'une 34<sup>e</sup> heure serait dédiée à l'éducation numérique ; il demande quand elle sera mise en place : Mme Fretz indique que le canton est circonspect quant au déploiement au vu de la situation actuelle. Le pilote, i.e. les classes de 7-8P était prévu cette année, avec les autres classes l'année suivante, mais le programme actuel du déploiement en 9S à 11S n'est pas encore connu de l'Etablissement

M. Jouhaud demande quels sont les objectifs de formation aux enseignants et aux élèves et jusqu'à quel niveau l'école souhaite aller pour que cette 34<sup>e</sup> heure soit dédiée. Mme Fretz répond que les enseignants devraient être formés sur les niveaux 1 et 2 via un webinaire puis les Etablissements devraient pouvoir les former au niveau 3, mais elle indique attendre que le canton informe les établissements pour constituer des équipes.

#### 7.2.2 Diffusion de «Tap'Touche »

M. Jouhaud rappelle que ce logiciel permet de favoriser l'utilisation du clavier et qu'il est utilisé dans certaines classes du primaire ; il souhaite savoir s'il est prévu de le généraliser. Mme Focking souligne que des communes voisines l'ont déployé d'office et demande ce qu'il en est à Vevey. Mme Rufenacht indique que tous les 5-6P ont un accès à Tap'Touche dans la classe sur les ordinateurs de classes ; chaque écolier ayant une adresse personnelle, il peut travailler avec cet outil à la maison. Toutes les classes sont ainsi équipées mais tous les enseignants ne l'utilisent pas.

Mme Focking indique que les enfants ont accès à l'outil via leur adresse et qu'il n'est pas nécessaire d'avoir un soutien de son enseignant.

Mme Fretz demande si c'est une demande des membres du quart parents que tous les enfants aient un accès à ce logiciel, toutes les classes ou seulement certaines en particulier. Mme Focking répond par l'affirmative. Mme Toumi indique que toutes les classes de 7-8P avaient accès à ce logiciel il y a quelques années, Word et Excel l'étaient en 9<sup>e</sup>, etc. Par la suite ces outils ont été intégrés dans les cours directement. Elle pense que les 7-8P doivent toujours avoir accès à Tap'Touche, mais que l'usage dans ces classes s'est quelque peu perdu. Mme Fretz interviendra auprès du responsable informatique à ce sujet. Elle indique avoir déjà contacté le secrétariat de Corsier afin d'avoir le modèle des étiquettes avec les comptes Tap'touche pour qu'ils soient indiqués dans l'agenda de l'élève en début d'année. Ce dossier est suivi par l'Etablissement. Mme Focking demande si les adresses des 5-6P peuvent être utilisées en 7-8P. Mme Fretz se renseignera et reviendra sur ce sujet, voire transmettra à son-sa successeur-e.

#### 7.2.3 Temps d'écran en classe

Ce sujet ayant déjà été abordé plus haut il n'est pas repris.

### 7.3 Décrochage scolaire à la suite du confinement de 2020 : mesure, impact et remédiation

M. Jouhaud précise que la question soulevée concernait l'impact du confinement sur les apprentissages. Il souhaite savoir quelles mesures ont été mises en place pour réduire les risques de décrochage, si des difficultés ont été constatées ou pas, si elles sont différenciées selon les élèves et s'il y a des remédiations qui ont été mises en place pour apporter de solutions à ces situations. Mme Ferrari informe avoir dû établir un état des lieux puis remonter l'information au département. En fonction de ce qui a été transmis, l'EP a obtenu plus de 400 périodes pour soutenir les élèves ; les équipes pédagogiques ont monté des appuis selon les besoins identifiés. Dans l'EP de Vevey, il y a 110 élèves sur 1'100 qui bénéficient de ces soutiens.

Mme Fretz indique que l'EPS a également reçu des périodes qui ont été réparties entre les cycles deux et trois en fonction du nombre d'élèves ; elle informe qu'il était difficile dans son Etablissement d'identifier précisément les causes des problèmes scolaires ; décision a ainsi été prise de fournir des périodes appelées « Coup de pouce » par discipline : par exemple 75 périodes pour le français, pour l'allemand, etc. Les chefs de fils ont identifié des enseignants volontaires à l'interne pour donner ces périodes. Grâce à un bon esprit de solidarité, aucun engagement externe n'a été nécessaire. Des groupes se sont constitués pour se soutenir selon des thématiques, avec des groupes parfois mélangés.

Mme Fretz relate que des enseignants de 9S lui ont indiqué n'avoir jamais eu des élèves aussi brillants à la fin du premier semestre, avec des critères largement au-dessus des exigences.

Elle rapporte que sur les 5 classes en 9<sup>ème</sup> voie générale au 1<sup>er</sup> semestre 2020-21, 12 élèves avaient largement les points pour passer en voie pré-gymnasiale en janvier 2021. Tous les élèves de fin de 8P en juin 2020 devaient avoir 20 points pour passer en pré-gymnasiale. Exceptionnellement, tous les élèves qui avaient 19,5 points ont été poussés vers la voie pré-gymnasiale. Chaque cas a été discuté de manière individuelle dans le cadre des conseils de classes et il a été décidé de donner sa chance à chacun des élèves. Elle confirme qu'aujourd'hui ces élèves tiennent dans cette voie et qu'il y en a à nouveau 12 autres qui arrivent de VG à la

VP. Elle parle d'une volée exceptionnelle. La volée des 10S, qui est déjà une volée difficile, explose. Elle salue l'engagement des enseignants de ces classes qui accompagnent ces élèves.

M. Mery demande si Mme Fretz a connaissance de l'étude de l'ONU qui mentionne qu'une centaine de millions d'élèves seraient en difficulté dans le monde en plus des 400 millions déjà identifiés, soit augmentation de 25 %. Mme Fretz répond par la négative. Elle indique cependant que les difficultés psycho-sociales liées à la pandémie sont reconnues partout et que c'est une des raisons pour lesquelles l'école reste ouverte. Elle a d'ailleurs sollicité le canton afin d'avoir une unité mobile qui sillonnerait Vevey pour faire des tests Covid-19 sur les enseignants ; le canton a répondu que le dispositif coûterait trop cher.

M. Luccarini propose de ne pas ouvrir le débat sur les tests de dépistage et de passer au point suivant.

#### **7.4 Nécessité d'adapter les fiches pédagogiques**

Concernant l'adaptation des fiches pédagogiques, M. Jouhaud mentionne que des enseignants diffusent des fiches avec des prix en euros. Même si ces fiches sont bien faites, il recommande au nom des parents que celles-ci soient locales. Mme Fretz en prend note et transmettra.

Mme Rivier rapporte que les parents reçoivent avec les devoirs des enfants des photocopies des différents cahiers « Je progresse » ; elle demande si les enseignants ne peuvent pas eux-mêmes produire leurs fiches ; il lui semble en effet un peu facile de tirer des copies de cahiers préexistants que tout parent peut acheter lui-même dans n'importe quelle librairie. Mme Fretz prend note.

#### **7.5 Compte rendu de l'action de l'éducateur spécialisé arrivé en juin 2020 pour faire face aux situations de violences scolaires et parascolaires**

M. Jouhaud souhaite savoir s'il y a eu une évaluation des activités de l'éducateur engagé depuis l'an dernier et s'il y a déjà des pistes d'action pour la rentrée. Depuis le 1<sup>er</sup> février 2021, M. Luisier partage un 70% entre les deux établissements. Dans une des dernières séances menées avec Dominique Luisier, éducateur social, et le Conseil de direction les critères permettant de définir l'impact de son action ont été abordés.

Mme Toumi, membre du conseil de direction, précise que M. Luisier est un acteur en cas de conflit mais qu'il n'est pas un grand frère. La structure de son action se met en place et commence à prendre forme ; il peut ainsi être en contact avec des enseignants comme avec des élèves.

Mme Focking souhaite savoir si les élèves le connaissent. Mme Toumi indique qu'il n'est pas encore systématiquement reconnu par les élèves. Aujourd'hui, ce sont plus les enseignants qui font appel à ses services. Elle confirme également qu'en cas de bagarre sa posture n'est pas celle du grand frère ; son rôle n'est pas de surveiller le préau mais d'agir en qualité de médiateur par exemple.

Mme Ferrari indique qu'il a débuté son activité le 1<sup>er</sup> février 2021, qu'une réflexion sur les rôles est portée, en lien avec les conseillères sociales école-famille de la Ville par exemple. Les enseignant-e-s du Collège Crosets sont intéressées à travailler avec lui dans le cadre d'une pédagogie éducative ; elle estime que son travail peut aussi s'inscrire dans la consultation participative, proche des enseignants, afin de mieux comprendre ce qui se passe, comment agir, etc. Actuellement les établissements sont dans une phase pilote avec à l'avenir elle l'espère la possibilité d'augmenter le taux de travail car travailler à 35% sur plus de 10 bâtiments scolaires reste compliqué.

Mme Ferrari mentionne qu'au-delà d'enfants en difficulté à la suite du confinement, elle rencontre de plus en plus de familles précarisées, ce qui est très inquiétant. Mme Fretz parle de racket dans les toilettes, de zones d'ombre dans la surveillance lors des récréations. Elle estime que M. Luisier est adéquat et qu'en cas de problème, il peut faire appel à des collègues des communes voisines pour intervenir, coordonner, etc.

Mme Fretz indique que les comportements à risque des élèves évoluent ; ce qui inquiète par exemple actuellement le corps enseignant est le racket dans les toilettes ; elle mentionne des zones d'ombre dans la surveillance lors des récréations et le fait de ne pas avoir les ressources suffisantes pour contrôler tous les élèves. Elle indique que des effets négatifs liés à la crise sanitaire se font ressentir aussi dans l'école avec ce type de comportement par exemple ; elle estime que M. Luisier est un professionnel très adéquat ; savoir également que cet éducateur travaille en équipe avec les autres professionnels de la région permet de cumuler les ressources en cas de crise sur un établissement.

#### **7.6 Dossier scolaire**

Ce point a été rajouté à la demande de Mme Focking qui a constaté que les dossiers des élèves présentent souvent des lacunes et qu'un partenariat entre l'école et les parents devrait être développé pour améliorer son contenu. Elle constate par exemple qu'il n'y avait aucune donnée PPLS dans le dossier de son fils.

Mme Ferrari indique que la gestion du dossier scolaire est complexe. Elle rappelle que les parents sont également appelés à compléter le dossier de leur enfant, ce qui n'est pas systématiquement fait. Elle informe que

l'idée aujourd'hui est d'établir une fiche avec des informations basiques. Ces fiches pourraient ensuite être transmises sous format électronique de la 6P à la 7P par exemple.

M. Jouhaud demande si la loi restreint le type d'information transmise dans le dossier de l'élève. Mme Ferrari répond par l'affirmative en précisant que la loi sur la protection des données est très stricte.

Mme Schaeli indique que dans le cadre de la protection des données il existe le droit à l'oubli des données ; l'EP a-t-il déjà reçu des demandes dans ce sens ? Mme Ferrari répond par la négative.

## **8 Informations du quart politique**

Ràs

## **9 Informations du quart société civile**

**9.1** Justifications médicales et sanitaires, preuves et faits liés au Covid-19

**9.2** Responsabilités de la commune sur les dispositions politiques prises pour "protéger" les enfants

**9.3** Responsabilités à établir si actions en justice de parents ou associations

**9.4** Incompréhensions des "directives"

M. Méry donne lecture d'un texte qui est joint au présent PV et qui reprend les points 9.1 à 9.4 ci-dessus.

M. Luccarini demande ce que M. Mery attend du CETV. M. Méry rapporte que ses demandes n'ont obtenu à ce jour aucune réponse.

Mme Fretz demande ce qu'il attend d'elle en termes de responsabilité.

M. Waser demande que le texte lu par M. Mery soit considéré comme de son propre chef et non celui des membres du quart société civile. Il demande de qui émane de ce texte. M. Mery informe que le texte est issu de parents, de médecins, etc.

Le président indique que si l'appel est de contrer les lois et les directives ce sujet n'a pas à être traité ici.

*Addendum de M. Mery (courriel du 22.04.2021 à 11h32) : « Les propos de Monsieur Méry ne représentent d'aucune manière les points de vue de l'association La Fourchette. Monsieur Méry a parlé, comme il l'avait précisé lors de cette lecture, en son nom propre et aux noms de parents d'élèves, par ailleurs membres de divers organismes ou associations veveysannes, dans un souci de faire entendre des réflexions, des propos contradictoires ou de soumettre des questions critiques sur la vie scolaire ».*

M. Waser remercie l'école pour l'organisation de sorties aux cinémas en cette période de pandémie.

## **10 Divers et propositions individuelles**

### **10.1 Plantation d'arbres dans la cour du Collège des Crosets – Mme Murisier (EP)**

Mme Murisier aborde un projet qui a été soumis au Secteur éducation, ce projet n'est toutefois pas traité en séance.

Mme Murisier tient à informer que les écoliers auraient plaisir à participer aux projets de plantation d'arbres lorsque cela se fait dans l'école ou à proximité. Elle regrette par exemple que la plantation d'arbres dans le préau du Collège de Plan n'ait pas fait l'objet d'une participation des classes. Mme Fawer transmettra sa doléance au service responsable et à son secteur éducation.

## **11 Divers et propositions individuelles**

Agenda : prochaine séance le 31 Mai 2021 avec le retour des délégués du CETV à la suite de leur rencontre avec les délégués des classes.

Le Président remercie l'assemblée pour la qualité de ses interventions et lève la séance à 22h15.

Prochaine séance agendée le lundi 31 Mai 2021 à 19h00. Le lieu sera communiqué ultérieurement.

le Président :

la Secrétaire a.i. :

Yvan Luccarini

Manon Fawer

Annexe(s) :

- Courrier de Mme Vibert, PPLS, du 26.10.2020
- Texte lu en séance de M. Méry (point 9)